

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20

Date de convocation :

11 mars 2024

Objet de la délibération :

RETRAIT DE LA  
DELIBERATION DU 13  
FEVRIER 2024 :  
APPROBATION DU PROJET  
DE REVISION DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME  
PLU

Le 1<sup>er</sup> Adjoint PASQUALI  
Gabriel Pour le Maire empêché  
par l'application de l'article  
L.2122-17 du CGCT



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint PASQUALI Gabriel Michel Raphaël.

**PRESENTS : 18**

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel  
Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI  
Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, SIMON  
Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène, CHOIX Sabine,  
SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric,  
PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI  
Marie Rose, MILLIEX Didier,

**POUVOIRS : 2**

APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier, GARULLI Alicia a  
donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

**ABSENTS : 9**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste,  
BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, AMBROSI Chantale, NATALI  
Pierre, Jeanne SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI  
Paul., SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine  
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

\*\*\*\*\*



Mairie de Borgo  
Département de la Haute-Corse

## RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 13 FEVRIER 2024 RELATIVE A L'APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU

Par délibération en date du 13 février 2024, le Conseil municipal a approuvé le projet de révision du PLU de la commune.

Monsieur le Premier Adjoint fait part à l'assemblée des observations formulées par le service de l'urbanisme – construction – rénovation de l'unité planification urbaine – aménagement de la Direction départementale des territoires de Monsieur le Préfet sur la délibération ayant pour conséquence sa demande de faire procéder au retrait de la délibération précitée.

La délibération relative à l'approbation du projet de révision du PLU, modifiée en tenant compte des observations de Monsieur le Préfet, sera proposée au vote du Conseil municipal dans les délais les plus brefs.

Entendu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,  
Vu la délibération en date 13 février 2024,  
Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 5 mars 2024,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### DECIDE

De procéder au retrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2024 concernant l'approbation du projet de révision du PLU de la commune.

### SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés à l'exception de :**

**Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie (Le Maire) sortie du conseil au moment du débat et du vote,**